

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MARS 2015

CONVOCATION : 10 mars 2015

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno BETHENOD, Maire.

Présents : M. PONSOT Gérard, M. BETHENOD Bruno, Mme AMIZET Jocelyne, M. LALY Gilbert, Mme DESCHAMPS Martine, M. ROY Sylvain, Mme PIZZATO Armelle, Mme DENIZOT Nicole, M. SALIN Jean-Yves, M. MOYEMONT Thierry, M. AFFANE Hakim,

Absents excusés : Mme de LOISY donne pouvoir à Mme DENIZOT, Mme BOLOT-VANDEL donne Pouvoir à M. ROY, M. COQUILLOT Frédéric.

Absente : Mme ROCHE.

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif et du compte de gestion des budgets 2014 du budget principal, des budgets annexes Gourmerault, Ordorat, Eco Quartier, Ficelles II, Vacherotte.
- Affectation des résultats 2014
- Vote du taux des taxes
- Vote des budgets primitifs 2015 du budget principal, des budgets annexes Gourmerault, Ordorat, Eco Quartier, Ficelles II, Vacherotte
- Rétablissement des voies de communication suite à la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.31
- Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique - adoption de l'acte constitutif de groupement.
- Questions diverses

Madame Martine DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2014 – n°15031701

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre en compte le résultat de clôture du budget annexe Les Savelles, déficit d'investissement de 16.311,36 €, et de l'intégrer au compte administratif du budget principal.

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	464.023,61 €
. recettes :	841.372,83 €
Soit un excédent de	377.349,22 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	534.330,96 €
. recettes :	1.019.580,29 €
. intégration résultat BA Savelles (déficit)	16.311,36 €
Soit un excédent de	468.937,97 €

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LE GOURMERAULT 2014 – n°15031702

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	755,69 €
. recettes :	277.074,47 €
Soit un excédent de	276.318,78 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	243.136,93 €
. recettes :	0,00 €
Soit un déficit de	234.136,93 €

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE L'ORDORAT 2014 – n°15031703

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	7.057,03 €
. recettes :	318.715,95 €
Soit un excédent de	311.658,92 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	303.495,35 €
. recettes :	0,00 €
Soit un déficit de	303.495,35 €

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LES FICELLES II 2014 – n°15031704

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	64.507,03 €
. recettes :	479.018,14 €
Soit un excédent de	414.511,11 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	467.784,95 €
. recettes :	0,00€
Soit un déficit de	467.784,95 €

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER 2014 – n°15031705

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	102.257,55 €
. recettes :	102.257,55 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	512.257,55 €
. recettes :	0,00 €
Soit un déficit de	512.257,55 €

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE VACHEROTTE 2014 – n°15031706

Avant de soumettre l'approbation du compte administratif au vote, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Monsieur PONSOT, élu à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE les résultats du compte administratif 2014, soit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 0,00 €
. recettes : 0,00€

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 0,00 €
. recettes : 0,00€

Le conseil municipal APPROUVE également à l'unanimité le compte de gestion 2014 du receveur municipal qui est conforme au compte administratif 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – n°15031707

Après avoir examiné le compte administratif 2014,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget 2015 le résultat comme suit :

. report en section de fonctionnement – compte 002 : 377.349,22 €

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL – n°15031708

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 461.115,85 €
. recettes : 856.172,22 €
Soit un excédent de 395.056,37 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 418.555,44 €
. recettes : 695.545,31 €
Soit un excédent de 276.989,87 €

VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES – n°15031709

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

- taux de la taxe d'habitation : 9,99 %
- taux de la taxe foncière bâti : 9,74 %
- taux de la taxe foncière non bâti : 26,36 %
- taux de la cotisation foncière des entreprises : 13,91 %

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE GOURMERAULT– n°15031710

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	255.136,93 €
. recettes :	473.960,78€
Soit un excédent de	218.823,85 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	249.136,93 €
. recettes :	249.136,93 €

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE ORDORAT n°15031711

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	320.352,38 €
. recettes :	567.435,95 €
Soit un excédent de	247.083,57 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	320.352,38 €
. recettes :	320.352,38 €

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE ECO QUARTIER n°15031712

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	1.346.536,93 €
. recettes :	1.757.736,55 €
Soit un excédent de	411.200,00 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	1.176.030,10 €
. recettes :	1.195.021,93 €
Soit un excédent de	18.991,83 €

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE LES FICELLES II n°15031713

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses :	2.017.661,36 €
. recettes :	2.301.248,76 €
Soit un excédent de	283.586,70 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses :	1.468.076,78 €
. recettes :	1.468.076,78 €

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE VACHEROTTE n°15031714

Le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT :

. dépenses : 2.400.000,00 €
. recettes : 2.400.000,00 €

INVESTISSEMENT :

. dépenses : 1.200.000,00 €
. recettes : 1.200.000,00€

RETABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ de L'AUTOROUTE A31 n°15031715

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier (DPAC) de l'autoroute A 31 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire,

- **INFORME** que la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône a chargé le cabinet de Géomètres- Experts MORNAND JANIN SCHENIRER à Dijon de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 31 qui traverse le territoire de la commune d'ARCEAU.

- **PRESENTE**, pour avis, le plan de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la SAPRR.

Suite à l'exposé du Maire et après délibération, le conseil municipal :

- **REND** un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A 31, telle qu'elle figure au plan projet,

- **NOTE** que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône,

- **AUTORISE** le Maire ou tout autre membre du Conseil Municipal à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT REGIONAL DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NAUREL, D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - n°15031716

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Energie, Equipement et Environnement de la Nièvre, en date du 14 juin 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'ARCEAU d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SIEEEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère :

Article 1^{er} : - Approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014. Les listes des contrats concernés respectivement par l'achat de gaz naturel et d'électricité sont annexées à la présente délibération.

Article 2 : - La participation financière de la commune d'ARCEAU est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le Maire d'ARCEAU à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

MISE EN SECURITE DE L'ACCES A LA MAIRIE AVEC CREATION D'UN ACCES SPECIFIQUE RUELLE DE L'EGLISE EN SENS UNIQUE - n°15031717

Cette délibération annule et remplace celle du 09.12.2014 n°14120911

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de mise en sécurité de l'accès à la mairie avec création d'un accès spécifique ruelle de l'Eglise en sens unique pour un montant de 13.514,00 € H.T.,

SOLLICITE le concours du Conseil Général dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial,

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.

CERTIFIE que les travaux portent sur une voie communale.

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Général au titre de ce projet.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

DEFINIT le plan de financement suivant :

aide concernée	sollicitée	montant de la dépense éligible	pourcentage	montant de l'aide
Fonds Cantonal de Développement Territorial	sollicitée	13.514,00 €	50%	6.757,00 €
autofinancement			50%	6.757,00 €

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES - n°15031718

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la création de la continuité du Chemin du Poirelot sur 160 mètres. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître un total de 16032 mètres de voies appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARRETE la nouvelle longueur de la voirie communale à 16032 mètres ;

SE PRONONCE pour le classement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan Local d'Urbanisme

Travail en cours sur les bassins.

Le changement d'affectation de la parcelle de M. MILLOT ne se fera certainement pas.

- Rénovation/aménagement du logement 8 Grande Rue étage :

Possibilité de faire un ou deux logements. 70.000 € sont inscrits au budget pour ces travaux.

- Monsieur LALY informe que les serrures du bassin sont installées.

Le problème des bassins de Brognon qui se desservent dans le bassin communal est toujours à régler.

- Monsieur AFFANE propose d'installer des coussins rue de la Care afin de ralentir la vitesse des automobilistes.

Il souhaite également que la priorité à droite dans la traversée d'Arceau soit davantage indiquée.

- Monsieur MOYEMONT indique qu'il n'y a plus le panneau de signalisation limitant les véhicules à 5 tonnes route de Brognon à Fouchanges.

Il souhaite connaître les économies d'électricité depuis la coupure des lampes de rue la nuit.

- Madame AMIZET se renseignera sur les conventions SPA.

Séance levée à 22 h 30